



Conseil d'agglomération SICOVAL

Conseil de Communauté

Compte-rendu
8 janvier 2018- 20 h 30

L'an deux mille dix huit, le huit janvier

Les membres du Conseil de Communauté, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances, à 20 h 30, sous la présidence de Jacques OBERTI.

Date de convocation : le 2 janvier 2018

Etaient présents :

Jacques OBERTI - Gérard BOLET - Arnaud LAFON - Michèle GARRIGUES - Pierre LATTARD - Bruno MOGICATO - Bernadette SANMARTIN - Bernard DUQUESNOY - Jean-françois ROUSSEL - Georges SALEIL - Françoise EMERY - Laurent FOREST - Laurent CHERUBIN - Christine GALVANI - Catherine GAVEN - Claudia FAIVRE - Béatrix HEBRARD DE VEYRINAS - Alain SERIEYS - Karine ROVIRA - Pablo ARCE - Henri AREVALO - Patrice ARSEGUÉL - François AUMONIER - Irène BACLE - Didier BELAIR - Patrice BROT - Bruno CAUBET - Jacques CHARRIE - Laurent CLABE NAVARRE - Marie-Pierre DOSTE - Claude DUCERT - Eric BORRA - Roselyne FEYT - André FOURNIE - Jean-Pierre HARDY - Christian HUGUES - Michel INTRAND - Dominique SANGAY - Frédéric LEGAY - Michel LEGOURD - Divine NSIMBA LUMPUNI - Joël MIELLET - Georges RAVOIRE - Patrick LEMARIE - Patrice ROBERT - Pierre-Yves SCHANEN - Jacques SEGERIC - Claudette SICHY - Danielle SUBIELA - Marc TONDRIAUX - François-Régis VALETTE - Mireille ARNOULT - Mireille GARCIA

Absents excusés :

René BAUDOUIN - Maryse CABAU - Jean CHEVALIER - Pierre MULLER - Marie-Ange SCANO

Pouvoirs :

Christophe LUBAC a donné pouvoir à Claudia FAIVRE - Sylvie BORIES a donné pouvoir à Marc TONDRIAUX - Roselyne BROUSSAL a donné pouvoir à Michel INTRAND - Christine MARTINEZ a donné pouvoir à Jean-françois ROUSSEL - Denis LOUBET a donné pouvoir à Jacques CHARRIE - Jean-Daniel MARTY a donné pouvoir à François AUMONIER - Véronique MAUMY a donné pouvoir à Irène BACLE - Marie-Thérèse MAURO a donné pouvoir à Béatrix HEBRARD DE VEYRINAS - Patrick PARIS a donné pouvoir à Patrick LEMARIE - Sylvère VIE a donné pouvoir à Bruno CAUBET

Nombre de membres : En Exercice : 68 Présents : 53 Votants : 63

Ordre du jour du 8 janvier 2018

DEP / Bâtiment et logistique

1 - Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public du réseau de chaleur bois d'Ayguësives 2016.....p 7

Rapporteur : Jean-françois ROUSSEL, 10ème Vice-Président

DAF / Finances

2 - Revalorisation tarifaire 2018.....	p 8
Rapporteur : Bernard DUQUESNOY, 9 ème vice-président	
DAUH / Politique du logement	
3 - Observatoire Départemental de l'Habitat.....	p 9
DDAE	
4 - Prise de capital (pacte d'actionnaires) de la nouvelle agence de développement économique d'Occitanie SPL.....	p 10
Cohésion Sociale / Mixité de l'Habitat	
5 - Aires d'accueil des gens du voyage - Tarifs.....	p 13
DAUH / Foncier	
6 - Acompte sur subventions d'équilibre des opérations d'aménagement.....	p 15
DAF / Finances	
7 - Ouverture des crédits budgétaires 2018.....	p 16
DAF / Commande publique	
8 - Prestations d'assistance à l'exploitation 2018-2022.....	p 17
Rapporteur : Bernard DUQUESNOY, 9 ème vice-président	
Direction Petite Enfance	
9 - Actualisation du Règlement Intérieur des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE).....	p 18
Rapporteur : Bernadette SANMARTIN, 8ème Vice-Présidente	
DAUH / Aménagement et urbanisme	
10 - Avis sur le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal – Habitat (PLUi-H) de Toulouse Métropole.....	p 19
Rapporteur : Alain SERIEYS, Membre associé au Bureau	
DRH / Ressources humaines	
11 - Création d'emplois.....	p 21
Rapporteur : Bruno MOGICATO, 6ème Vice-Président	
DRH / Ressources humaines	
12 - Réaffectation de la somme affectée à la mutuelle pour l'année 2017.....	p 22
Rapporteur : Bruno MOGICATO, 6ème Vice-Président	
DAF / Finances	
13 - Contrat Régional Unique 2015-2017/2020 - Complément au programme opérationnel 2017.....	p 23
Rapporteur : Jacques OBERTI, Président du Sicoval	

Jacques Oberti présente ses vœux à l'ensemble des élus et rappelle les dates des cérémonies de vœux prévues en janvier.

Dans le cadre de la mise en place de la nouvelle gouvernance interne, tous les conseillers communautaires sont invités à s'inscrire dans les comités stratégiques. A ce jour seuls 18 conseillers ont fait un retour, les élus sont donc invités à répondre. Quatre réunions d'information sont prévues

sur la nouvelle gouvernance fin janvier, elles sont ouvertes à tous les conseillers municipaux.

Jacques Oberti souligne également le fait que seuls 3 élus sur près de 600 du territoire sont inscrits dans les commissions relatives au SCOT. Il faut se mobiliser sur ce sujet qui est important pour le territoire.

Lors du conseil de communauté du 11 décembre dernier, la délibération concernant la CLECT sur les aires d'accueil des gens du voyage a été adoptée sous réserve qu'un audit financier des comptes de Manéo soit mis en place. Un courrier à ce sujet est proposé ce soir à la signature des Maires concernés et des délégués Manéo.

Approbation du compte rendu du 11 décembre 2017

Roselyne Feyt indique que les conseillers municipaux ne comprennent pas bien la nouvelle gouvernance et ne s'y retrouvent pas. Elle souhaite savoir quels sont les 80 groupes évoqués par Christophe Lubac.

Jacques Oberti rappelle qu'il y a eu des séminaires sur la nouvelle gouvernance. Quatre réunions sont prévues en janvier pour permettre de présenter les motivations et les composantes de la nouvelle gouvernance. Il n'y a pas de nouveaux groupes créés mais il s'agit de l'héritage de ce qui existait.

Christophe Lubac précise que les commissions territoriales vont permettre aux élus communaux de s'approprier ce nouveau système. Le guide de la gouvernance des élus va être envoyé très prochainement. L'ensemble des groupes et thématiques sera communiqué. Si des conseillers municipaux le souhaitent, il est prêt à envisager des déplacements pour échanger.

Jacques Oberti indique que concernant les présentations en début de conseil (Procureur, Président de la CCI) il a eu des retours sur le fait que cela impliquait une fin de conseil trop tardive. Ainsi, lorsqu'il y a des présentations, il est proposé d'avancer le conseil à 19h ou 19h30 pour éviter que les délibérations ne soient traitées trop tardivement dans la soirée.

Rapport d'activités des services à la personne – année 2016

Bernadette Sanmartin présente le rapport d'activités des Services à la personne sur l'année 2016. Des éléments synthétiques sont donnés sur :

- La petite enfance (0-3 ans)
- L'enfance (3-11 ans)
- Jeunesse (12-17 ans)
- Les dispositifs d'accompagnement (CLAS et PRE)
- Les projets transversaux (Contrat enfance jeunesse, parentalité, handicap)
- Les jeunes adultes
- Les personnes en perte d'autonomie (SAAD, SIAD, Portage de repas)

Les différentes directions sont remerciées pour le travail de synthèse notamment concernant le chiffrage du cout des services.

Laurent Clabé Navarre rappelle que lors de la commission d'accessibilité de décembre dernier, le travail remarquable sur l'accueil des enfants en situation de handicap sur les structures petite enfance a été présenté et il s'en félicite. Il aurait souhaité après ce rapport avoir une synthèse des atouts et des défis du Sicoval dans le domaine des services à la personne.

Bernadette Sanmartin pense qu'un des défis est d'accompagner le vieillissement de la population. Il s'agit d'accompagner les personnes pour les maintenir à domicile le plus longtemps possible à travers

des actions sociales mais aussi des dispositifs comme Rénoval. Les atouts reposent sur des agents très impliqués et investis dans leurs missions. Ce sont des métiers difficiles et usants, pour l'accueil des personnes âgées mais aussi en enfance et petite enfance. Au niveau des ressources humaines il faut valoriser les métiers et penser des reconversions. Notre atout réside dans les moyens qu'il faudra se donner pour accueillir toutes les populations.

Arnaud Lafon indique que lors du transfert des services à la personne, nous avons créé l'innovation en permettant à notre communauté d'agglomération de lever un impôt direct par transfert de la taxe foncière, la taxe d'habitation et le foncier non bâti. Cinq ans plus tard, il souhaiterait un point d'étape sur ce que représente la collecte de cette fiscalité à mettre en lien avec les services proposés et établir des perspectives. Il faudrait pouvoir maintenir le niveau de service pour les nouvelles populations or il lui manque des éléments chiffrés, tant sur les recettes que sur les couts des services. Le rapport indique une participation financière de 10.6 millions d'euros du Sicoval. Or selon les chiffres en sa possession la fiscalité couvrirait le double de cette somme.

Jacques Oberti rappelle que dans la plupart des domaines, l'équilibre est assuré, hormis pour le SSIAD. Le niveau de service s'est accru aujourd'hui sur le territoire et est ouvert à l'ensemble des citoyens, ce qui a un coût. Aujourd'hui il y a beaucoup d'incertitudes financières sur la taxe d'habitation ou la contractualisation de l'Etat sur la maîtrise de l'augmentation des charges.

Bernard Duquesnoy rappelle qu'en 2012, la taxe foncière avait une base de 92 millions € avec un taux de 8.48%. Aujourd'hui la base est à 96 millions d'euros avec le même taux, ce qui donne 9 millions € alors que le cout est à 11 millions, soit 2 millions d'écart. Si on voulait ajuster la ressource à la participation du Sicoval, il faudrait augmenter le taux à 11%.

Jacques Oberti pense qu'un des défis est la question du niveau de service par rapport à l'accueil de nouvelles populations, alors que dans le même temps les recettes ne suivent pas de la même manière. Le niveau de service du Sicoval est important. Pour exemple, 72% des 0-3 ans ont un mode de garde sur le territoire, ce qui est nettement au-dessus de la moyenne des autres collectivités.

Bernard Duquesnoy rappelle que le haut niveau de service se conjugue avec une hausse de la population il faut donc trouver les financements si on souhaite maintenir le même service.

Marc Tondriaux souligne que les chiffres sont positifs sur le taux d'accueil sur la petite enfance. Il faut se féliciter de ce niveau de service en particulier sur la petite enfance. Concernant les personnes âgées, dans le rapport d'activités un tableau indique que le portage de repas a décliné. Il s'interroge sur la disparité du pourcentage de bénéficiaires par commune notamment entre communes limitrophes (p 30 du rapport). Il note que les bénéficiaires sont davantage situés dans le sud. Une autre problématique concerne la politique des EHPAD. Ces structures doivent-elles relever entièrement du privé ou est-ce que le Sicoval se positionne de manière volontariste sur ce sujet ?

Jacques Oberti ne pense pas qu'il y ait de lien entre l'ancienneté du service de portage de repas et le taux de bénéficiaires dans les communes.

Christine Galvani rappelle qu'il s'agit de pourcentage et que donc la carte peut donner une fausse impression par rapport au nombre réel de bénéficiaires.

Jacques Oberti rappelle que l'EHPAD n'est pas une compétence intercommunale. C'est une question sensible et les dossiers sont très lourds. Peu de communes se lancent car assumer solidarité sur ce service est très difficile.

Marc Tondriaux répond qu'il y a très peu de communes qui puissent se permettre de mener ces projets alors que l'EHPAD est souvent la suite du parcours des bénéficiaires concernés par des services portés par le Sicoval.

François Régis Valette trouve le rapport bien fait. Il indique qu'en p 13 du rapport, il manque les lycées dans les établissements scolaires cités concernés par le dispositif CLAS.

Présentation du marché de collecte des déchets 2018-2024

Georges Saleil présente le nouveau marché de collecte qui démarrera le 5 mars 2018 car le marché précédent a fait l'objet d'un avenant.

Il s'agit du deuxième marché le plus important du Sicoval après la voirie. Les usagers ont une attente forte et le marché a un impact environnemental important. Les objectifs sur ce nouveau marché ont été de se réinterroger sur les besoins et réétudier les modalités d'organisation du service. Les enjeux sont financiers, techniques et qualitatifs.

Elodie Delmas Malferre, responsable du pôle déchets et espaces naturels et paysagers, explique que le marché a été négocié par une procédure de dialogue compétitif, qui a permis la co-construction avec les candidats.

Ce marché a une nouvelle forme (durée, prix, réemploi, insertion...) et comprend des nouveautés concernant l'utilisateur et l'environnement.

Un des principaux changements réside dans l'instauration de clauses incitatives pour le prestataire (primes d'intéressement et malus) sur :

- l'amélioration du taux de refus
- la satisfaction de la relation usager
- la réduction des gaz à effet de serre
- le réemploi et la préservation des encombrants et des DEEE

Contrairement à l'ancien marché, les prix unitaires ne sont pas figés et anticipent les évolutions du service. Concernant les ordures ménagères en porte à porte, les prix pourront baisser si les tonnages ou les fréquences de collecte baissent. Concernant la collecte en apport volontaire, le prestataire est incité à optimiser le nombre d'utilisateurs par point de prélèvement.

Le prestataire retenu est Suez. L'économie globale estimée sur 4 ans est de 1 million d'euros notamment grâce à l'optimisation des collectes et à la procédure de dialogue compétitif.

Georges Saleil rappelle qu'aujourd'hui il existe 21 collectes par an. Si des communes sont volontaires pour baisser le nombre de passages, cela sera possible et aura un impact sur le prix pour les usagers.

Tatiana Genty, chef du service déchets, indique qu'au vu d'une étude des relevés, une baisse de fréquence des collectes va être mise en place pour les habitats individuels à Castanet. Cette possibilité sera soumise également au conseil municipal de Ramonville le 11 janvier.

Un calendrier est distribué concernant les modifications des jours de collecte pour 26 communes, 10 communes ne changeant pas. Le changement est lié à l'optimisation de la collecte.

Plusieurs nouveautés seront mises en place dès mars 2018 :

- La collecte des encombrants et des DEEE à la demande.

Mireille Garcia demande si les collectivités ont des encombrants. Il est répondu qu'elles font partie des administrations.

- Le lavage des bacs pour les professionnels et les collectifs.
- Une nouvelle gestion des réclamations avec une prise en charge par SUEZ des demandes d'information, des réclamations et des prises de rdv

Des nouveautés possibles à partir de 2018 :

- Collecte des biodéchets des gros producteurs
- Optimisation des fréquences de collecte pour les collectifs et les professionnels

- Actions de sensibilisation conjointes SUEZ/Sicoval
- Révision du règlement de collecte
- Solutions connectées
- Adaptation des fréquences de collecte des OM pour les communes volontaires

Georges Saleil demande à l'ensemble des élus la validation des changements de jours de collecte.

Christian Hugues demande que l'on étudie ce service. Il pense que ce que l'on ne sait pas faire c'est agir sur le comportement du consommateur alors que l'enjeu est fort puisqu'on constate 17% de refus de tri. Il faut mettre de l'argent sur cela et pas seulement sur les camions et les hommes. Il faut connaître finement les profils des détenteurs de déchets. Il se demande si les actions de communication vont bien être personnalisées selon la typologie. Quatre services civiques lui semblent un dispositif beaucoup trop faible par rapport au nombre de ménages. Par ailleurs il pense que Suez collecte non pas des déchets mais une ressource pour les entreprises de son groupe. Il se demande si une remise a été négociée sur le fait que des déchets peuvent être une ressource pour le prestataire.

Georges Saleil indique que Suez a proposé un fonds d'innovation pour mettre en place des prestations supplémentaires.

Jacques Oberti rappelle que le Sicoval a un service qui agit déjà sur la connaissance des profils et mène notamment des actions de sensibilisation dans les écoles.

Il est précisé que les marchés de collecte et de traitement sont distincts.

Georges Saleil rappelle qu'un bonus/malus va être mis en place pour identifier les « mauvais » et « bons » trieurs, sachant qu'aujourd'hui des actions de communication ciblées sont déjà en œuvre.

Jacques Oberti précise que des typologies de déchets sont réalisées en fonction des provenances.

Patrice Brot demande si à deux mois de la mise en place de ce marché, il serait possible d'avoir des éléments prospectifs sur la tarification pour les usagers qui vont connaître des changements.

Jacques Oberti indique que ce sont les tarifs du marché précédent qui vont s'appliquer mais au vu de la baisse des collectes, il y aura une baisse tarifaire.

Marc Tondriaux a noté que la baisse de fréquence sur Castanet est actée alors qu'à Ramonville elle est soumise au Conseil. Pourquoi cette différence ?

Georges Saleil indique que cela correspond au choix du Maire.

Christophe Lubac a fait le choix d'un passage en conseil suite à des débats en bureau municipal. Il rappelle que les maisons individuelles sont les grandes gagnantes de la Redevance Incitative. Pour les collectifs cela fait des perdants s'il n'y a pas un accompagnement des syndicats, des bailleurs sociaux... Il faut accentuer la mise en place des colonnes enterrées avec des badges et inciter davantage financièrement la construction des colonnes.

Georges Saleil rappelle que la facture globale des collectifs a baissé dans 60% des cas.

Christophe Lubac regrette que les efforts individuels soient dilués dans des comportements moins vertueux au niveau des collectifs. Même si la facture globale baisse, la question est celle de la redistribution des économies. Il faut individualiser pour aller plus loin encore.

Arnaud Lafon souligne l'importance du fait qu'une personne puisse aller dans une autre colonne si la sienne est pleine.

Il est répondu que c'est à l'étude.

Henri Arévalo rappelle qu'une société privée n'a pas le droit d'employer des services civiques, surtout

dans le cadre d'une réponse à un marché public.

Georges Saleil indique qu'il s'agit d'un raccourci dans la présentation puisque c'est une association qui portera les services civiques.

Jacques Oberti se félicite de ce nouveau marché et des marges de manœuvre à qu'il va permettre à l'avenir.

DEP / Bâtiment et logistique

1 - Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public du réseau de chaleur bois d'Ayguesvives 2016

Rapporteur : Jean-françois ROUSSEL, 10ème Vice-Président

Par la compétence d'aménagement de l'espace communautaire et dans le cadre du programme Local de l'Habitat, le Sicoval s'est engagé à réaliser une opération de lotissement d'habitat présentant une mixité sociale dans laquelle seront implantées des activités de services.

Ce lotissement a la particularité d'être raccordé à un réseau de chaleur proposant aux habitants une ressource naturelle renouvelable et respectueuse de l'environnement.

Le Conseil de Communauté du 04 mai 2009 a rendu un avis favorable à la prise de compétence «réseaux à base d'énergie renouvelable : création et exploitation d'équipements de production et de distribution de chaleur d'intérêt communautaire» et à la réalisation du réseau de chaleur bois à Ayguesvives.

Le Sicoval s'est engagé à produire et fournir de la chaleur aux habitants du lotissement En Turet à Ayguesvives à partir d'énergie renouvelable et plus particulièrement de la Biomasse.

Il assure la construction, la gestion et l'exploitation des ouvrages et, en conséquence, la sécurité, le bon fonctionnement, l'entretien, la réparation et le renouvellement de ces ouvrages.

Le Sicoval a choisi un mode de gestion en régie, avec une sous traitance de la partie exploitation de la chaufferie centrale et transport de l'énergie jusqu'au point de livraison de l'abonné. La gestion des abonnés avec relève et facturation est réalisée en régie par les services du Sicoval.

Le rapport annuel a été présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) en séance du 27 novembre 2017.

Après leur examen détaillé en commission, les membres de la commission a rendu un avis favorable

- Rapport d'activité 2016 pour le Réseau de chaleur bois : à l'unanimité des membres présents

Ce rapport, sera mis à la disposition du public, au Sicoval ainsi que dans les 36 mairies des communes membres, après son adoption en conseil de communauté. Le public sera avisé par affichage en mairie et dans les lieux habituels d'affichage pendant au moins un mois.

Un exemplaire sera remis à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour information.

Il sera également diffusé aux délégués communautaires, aux directeurs généraux des services des 36 communes du Sicoval, aux services du Sicoval, aux élus des commissions eau et déchets, aux

partenaires, à la commission consultative des usagers des services publics et aux habitants sur demande.

Ces documents seront mis en ligne sur le site Internet du Sicoval.

Il est proposé :

- d'adopter le rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public 2016 joint en annexe.

Jean-François Roussel indique qu'il s'agit de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public du Réseau de chaleur bois d'Ayguésvives « En Turet », le réseau de Castanet « Camus » ayant été construit trop tardivement pour être présenté aujourd'hui.

Béatrice Prat, DGA responsable de la Direction de l'environnement et du patrimoine, présente le Rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) 2016. Pour rappel la compétence réseau de chaleur a été prise en 2009 et le réseau à Ayguésvives construit en 2012.

Jean-François Roussel note que le prix du gaz augmente et continuera d'augmenter. Le bois sera alors rentable. Pour rappel le gaz est un appoint quand le bois ne suffit pas.

Arnaud Lafon s'interroge sur les modes d'amortissement. Il se demande si on ne peut pas renégocier le mix énergétique pour garantir un maintien de prix pour les usagers.

Béatrice Prat indique que la chaudière est amortie sur 15 ans et le réseau sur 50 ans.

Bernard Duquesnoy demande si toutes les charges sont prises en compte.

Béatrice Prat indique que certains frais de personnel ne sont pas ventilés sur ce budget.

Gérard Bolet rappelle qu'il s'agit d'une compétence réseau de chaleur énergie renouvelable. La collectivité a eu des subventions par rapport à cela et s'est donc engagée.

Jacques Segeric souhaiterait connaître le nombre de logements à partir duquel on peut envisager un réseau de chaleur.

Béatrice Prat indique que c'est surtout la densité qui compte. On pourrait dire qu'il faut au moins 110 logements avec du collectif. Cela semble un peu prématuré pour Vigoulet-Auzil.

Adopté à l'unanimité.

DAF / Finances

2 - Revalorisation tarifaire 2018

Rapporteur : Bernard DUQUESNOY, 9^{ème} vice-président

Le Code General des Collectivités prévoit que l'assemblée délibérante vote les tarifs des services.

Ainsi chaque année le conseil de communauté valide en début d'année les tarifs ayant cours sur l'année civile puis en cours d'année les tarifs ayant cours sur l'année scolaire.

Considérant :

- que la collectivité se doit de mieux anticiper pour l'usager ses besoins futurs

- que l'inflation glissante sur les douze derniers mois est un indicateur pertinent de l'évolution des dépenses bien que le coût des services publics établis par l'AMF se situe au minimum à 1,6 %
- que cette inflation s'élève à 1,2% pour les douze derniers mois

A l'exception des tarifs relatifs à la compétence déchets qui seront réévalués avec la nouvelle tarification.

Il est proposé :

- d'actualiser les tarifs des services de 1,2% par rapport aux tarifs 2017 pour permettre de couvrir les coûts soit de fonctionnement soit d'investissement.
- de voter les tarifs eau, assainissement, portage de repas et jeunesse présentés en annexe.

Bernard Duquesnoy présente la revalorisation tarifaire de 1.2%.

Jacques Oberti indique que certains tarifs seront revus plus tard au vu d'une harmonisation à venir.

Arnaud Lafon va voter pour ce point présenté de manière globale mais est interpellé par la proposition sur les tarifs de portage de repas. En effet, concernant la tranche 1, il constate qu'en plus de la gratuité du repas, le tarif de livraison de la tranche 1 est inférieur au coût de revient de 2.97 euros qui est pourtant facturé à toutes les autres tranches.

Adopté à l'unanimité.

DAUH / Politique du logement

3 - Observatoire Départemental de l'Habitat

Rapporteur : Claudia FAIVRE, Membre associé au Bureau

L'article L302-10 du code de la construction et de l'habitation relatif au Plan Départemental de l'Habitat prévoit la mise en place d'un dispositif d'observation de l'habitat copiloté par l'Etat et le Conseil Départemental.

Le Plan Départemental de l'Habitat de la Haute Garonne, validé le 29 février 2012, pose le principe d'un observatoire partenarial.

Suite au comité de pilotage inaugural tenu en novembre 2016, le Préfet et le Président du Conseil Départemental proposent à leurs partenaires de participer à cet observatoire à travers la signature d'une charte de fonctionnement et d'un acte d'engagement.

L'acte d'engagement permet d'ouvrir les droits d'accès à l'observatoire. Il désigne les représentants de la collectivité au sein de l'observatoire départemental de l'habitat (au minimum un élu et un technicien).

La charte de fonctionnement précise les modalités de participation et d'utilisation de cet outil et formalise le rôle des partenaires. Les partenaires s'engagent notamment à contribuer aux travaux de l'observatoire départemental de l'habitat et à participer aux différentes instances (comité de pilotage et comité technique).

Cette adhésion n'implique aucun engagement financier.

Ce dispositif a pour objectif de mieux connaître les évolutions et enjeux de l'habitat dans les territoires tant urbains que ruraux du département afin d'éclairer le pilotage et le suivi des politiques locales de l'habitat. Il offre un accès à des données et des analyses complémentaires notamment sur :

- les évolutions de la population
- les caractéristiques du parc immobilier
- les besoins en logement et en hébergement
- le fonctionnement du marché du logement

Par ailleurs, il permet aux collectivités de se positionner par rapport à une dynamique plus globale.

Il est proposé :

- de désigner Claudia Faivre en tant que représentante du Sicoval au sein de l'Observatoire Départemental de l'Habitat ;
- d'approuver la charte de fonctionnement de l'Observatoire Départemental de l'Habitat ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la charte de fonctionnement de l'Observatoire Départemental de l'Habitat ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

Claudia Faivre explique que la mise en place de l'Observatoire de l'Habitat permet de fédérer des partenaires institutionnels. Le Sicoval de s'associe à une dynamique départementale sans impact financier.

Jacques Oberti propose Claudia Faivre comme représentante.

Adopté à l'unanimité.

DDAE

4 - Prise de capital (pacte d'actionnaires) de la nouvelle agence de développement économique d'Occitanie SPL

Rapporteur : Jacques OBERTI, Président du Sicoval

La région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée agit de manière volontariste en faveur du développement économique des entreprises de son territoire dans une perspective de création d'activités, d'emplois et de valeur dans tous les territoires régionaux.

Pour ce faire, la Région entend conjuguer les logiques de proximité et de maillage territorial, et la mise en réseau des compétences et des savoir-faire afin de renforcer le développement des entreprises. Elle entend ainsi poursuivre et amplifier des objectifs de développement économique équilibré, solidaire et durable en agissant à la fois sur des relais de croissance des entreprises que sont l'accompagnement à l'innovation, à la création et à l'adaptation aux changements, la stimulation des dynamiques économiques territoriales, l'accès à l'international.

Les deux anciennes régions bénéficiaient de l'appui opérationnel de six agences de développement

et/ou d'innovation : Madeeli, Sud de France Développement, Transfert LR, Invest Sud de France, Synersud et LR Set. Face aux enjeux de développement de nos entreprises, filières et territoires, une réflexion a été engagée et est destinée à poser les bases d'une Agence de Développement et d'Innovation unifiée couvrant l'ensemble du territoire.

L'Agence de Développement Economique Occitanie, groupement d'intérêt économique est issue du regroupement des six structures citées ci-dessus et s'attachera à créer les conditions favorables à la croissance des entreprises et au développement de leur compétitivité. Ses actions auront vocation à s'inscrire dans les politiques régionales et à accompagner les projets des territoires et des intercommunalités.

Formée d'une Société Publique Locale (SPL) et d'une société d'Economie mixte (SEM), elle conjuguera le meilleur de ces deux modèles avec une équipe de 175 personnes au service de notre économie. Elle sera présente dans les maisons de la région, au plus près des projets.

Pour être plus précis les interventions de l'agence, grâce à l'outil SPL s'inscriront dans le cadre des missions d'intérêt général, en appui et en déploiement des grandes orientations de la politique régionale de développement économique, de soutien à l'innovation, d'attractivité et d'export. Elles feront si nécessaire l'objet de contrats de délégations de services publics, si la nature des actions souhaitaient par la région l'imposait.

Pour ce qui concerne la SEM, ses interventions s'inscriront dans une logique d'activité économique mais correspondront également à des programmes d'intérêt général liés à la promotion économique du territoire et à la gestion de services communs aux entreprises régionales.

Du côté du Sicoval, la création de cette agence vient renforcer et/ou compléter les nouvelles organisations et projets posés :

- La création d'une SPLA, pour aménager nos principaux parcs d'activités.
- La création d'une SPL pour gérer et développer l'outil DIAGORA, en direction des congressistes et des touristes
- La réorganisation de la DDAE autour des missions suivantes :

Etre le facilitateur de l'implantation d'entreprises sur le territoire, PAR DE LA PROSPECTION ET DES OUTILS DE MARKETING TERRITORIAL (CRÉATION D'UNE MARQUE TERRITORIALE GLOBALE). Ici il s'agit également de faciliter le lien avec le service aménagement (DAUH) et la SPLA qui assurent le volet opérationnel de l'implantation des porteurs de projets ;

Initier et entretenir le contact avec les entreprises du territoire : Promouvoir l'offre de service économique du SRE, capitaliser la connaissance des entreprises;

Animer le réseau des partenaires du développement ÉCONOMIQUE (consulaires, agences de développement économique, collectivités,...) ;

Analyser les besoins des entreprises pour développer de nouveaux SERVICES : Recenser, analyser les besoins dégagés et contribuer à l'émergence et la mise en œuvre de cette offre ;

Développer des espaces d'accueil : Mise en place d'une stratégie foncière d'accueil, suivi des disponibilités foncières et immobilières, accueil des projets, développement de services dans les parcs d'activités, benchmark des meilleures pratiques de l'accueil des entreprises, veille économique, ... Ces missions sont, pour la plupart, menées conjointement avec la DAUH.

La prise de compétence TOURISME et les projets qui en découlent.

Ces nouveaux outils régionaux nous permettront de :

- de gagner en attractivité et en valeur ajoutée
- d'élargir les outils disponibles au service d'une prospection active
- de renforcer les filières d'excellence
- de chasser ensemble sur des projets exogènes

Il est proposé :

- de devenir actionnaire de l'Agence de Développement Économique Occitanie SPL
- de souscrire à hauteur de 10 000 € au capital de la société soit 10 actions.
- d'autoriser le président ou son représentant à signer tous les documents afférents à l'entrée du Sicoval au capital de l'Agence de Développement Économique Occitanie,

Jacques Oberti indique qu'il s'agit d'adhérer à une dynamique régionale portée par Carole Delga. La Région investit énormément sur le pôle numérique du Sicoval. Elle a sollicité le Sicoval pour être une des trois collectivités fondatrices de la SPL qui prend la forme d'une agence de développement économique nommée Ad'Hoc.

Christine Galvani demande pourquoi il n'y a que quatre collectivités dans les membres fondateurs.

Jacques Oberti répond que cela correspond à la fois à des investissements de la Région sur notre territoire et à la participation du Sicoval à l'élaboration des schémas économiques. D'autres collectivités pourront rejoindre l'agence par la suite.

Frederic Legay comprend qu'il est difficile de ne pas saisir cette main tendue. Il se souvient d'une agence de développement qui devait aider au développement des quartiers au niveau national mais il s'interroge sur son efficacité. Il se demande quelle est l'opportunité de cette strate supplémentaire.

Jacques Oberti indique que ce n'est pas une strate supplémentaire. Il s'agit de fusionner des outils existants sur le développement économique sur les anciennes régions Midi Pyrénées et Languedoc Roussillon.

Laurent Chérubin rappelle l'efficacité de la SEM Languedoc Roussillon Aménagement (SEM LRA) dans le projet IOT. C'est un élément rassurant pour nous.

Alain Serieys indique que le développement économique est une compétence régionale. Il n'y a aucune inquiétude à avoir sur ce nouvel outil. C'est la réunification des outils qui est efficace. La structuration SPL / SEM regroupée dans un GIE est intéressante.

Jacques Oberti pense que cela permettra de solliciter des experts via cette plateforme.

Claude Ducert ayant été Président de Midi Pyrénées expansion, il pense que l'on se doit de saisir cette proposition. Il se demande ce que deviennent les autres agences.

Jacques Oberti indique qu'elles fusionnent et s'harmonisent. Six agences deviennent une seule.

Henri Arévalo pense que c'est une opportunité pour le Sicoval. Ceci dit démarrer cette agence sans les deux métropoles Toulouse et Montpellier pose question.

Mireille Garcia rappelle que la région comprend 161 collectivités avec les métropoles. Cela pose problème qu'il n'y ait que 4 EPCI. Elle se demande si on doit payer pour être au capital. Elle n'y est pas favorable et votera donc contre.

François Régis Valette regrette également que les métropoles ne soient pas incluses.

François Aumonier ne voit pas ce que le Sicoval va pouvoir faire au vu du poids de la région. Comme souvent on adhère avant de savoir ce que l'on va faire, et on ne s'interroge pas sur les objectifs.

Jacques Oberti indique qu'il y a un réel partenariat avec la Région, notamment à travers le CEA Tech.

Roselyne Feyt se demande si ce n'est pas une forme d'OPA du Conseil régional. Elle s'interroge sur la faisabilité.

Claude Ducert indique que Toulouse n'a jamais voulu s'associer à ce genre de structure et a créé la sienne. Pour Montpellier c'est probablement la même chose.

Laurent Clabé Navarre ajoute que la plupart de ceux qui font des remarques sur l'efficacité doivent se réjouir de la fusion de 6 structures en 1. Par ailleurs il rappelle que pour 10 000 euros, on se permet d'être autour de la table et il vote pour.

Christian Hugues est favorable mais il se demande ce que l'on va en faire.

Jacques Oberti rappelle à titre d'exemple que la SEM LRA a permis d'avoir des professionnels expérimentés, des réseaux et la caution de la Région avec sa force de frappe.

Alain Serieys dit que sans l'appui de la région, l'internet des objets serait positionné ailleurs. Sur 40 ou 50 millions d'euros de projet, la région met environ 21 millions.

Adopté par 48 voix Pour, 3 Contre, 12 Abstentions et 5 refus de vote.

Cohésion Sociale / Mixité de l'Habitat

5 - Aires d'accueil des gens du voyage - Tarifs

Rapporteur : Claudia FAIVRE, Membre associé au Bureau

Depuis le 1er janvier 2017, en application des dispositions de l'article L.5216-7 du CGCT, la communauté d'agglomération du Sicoval est compétente pour « l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyages ».

La gestion des aires de Castanet-Auzeville (aire "à cheval" sur le territoire des deux communes), Ramonville-Saint-Agne, Escalquens et Labège a été confiée par convention, au Syndicat d'accueil des gens du voyage MANEO,.

Pour habiter les aires, les familles doivent s'acquitter du paiement d'un droit de place journalier et du paiement des fluides : eau et électricité.

Suivant les aires et leurs équipements, les fluides et droit de place sont payés soit par pré-paiement soit, pour l'aire de Labège, au forfait (système de pré paiement plus fonctionnel).

Il appartient au Sicoval de voter les tarifs applicables à compter de la présente délibération.

Les tarifs votés en 2017 sont les suivants :

- Pour les aires de Castanet-Tolosan / Auzeville, Ramonville-Saint-Agne, Escalquens :
 - o Caution : 75 €
 - o Eau : 3,30 € le m³
 - o Électricité : 0.20 € le Kwh

- Pour l'aire de Labège qui demeure à la tarification forfaitaire journalière :
 - o Caution : 75 €
 - o Forfait journalier : 5 €

Les recettes issues de la consommation des fluides, de l'encaissement des cautions et du droit de place ne sont pas perçues directement par le Sicoval : Maneo encaisse ces recettes et facture la différence entre les dépenses et les recettes liées à la gestion des aires que nous lui avons confiée.

Budgétairement, le SICOVAL n'a donc qu'une facture et les tarifs qui génèrent ces recettes ne peuvent pas être considérés comme un produit des services. Le vote de ces tarifs sort donc du champ de la revalorisation tarifaire de +1.2% mise proposée au conseil de communauté du 8 janvier 2018.

De plus, les risques d'une augmentation de tarifs sont les suivants : une des causes du stationnement illicite des gens du voyage incessant que connaît le Sicoval provient du fait que certaines familles ne veulent pas payer pour occuper un terrain licitement. Aussi, augmenter les tarifs pourrait conduire à accentuer les stationnements illicites, d'autant que les aires d'accueil ne sont pas tout le temps occupées à 100 %.

Par ailleurs, les tarifs pratiqués par le Sicoval sont plutôt élevés en termes d'électricité notamment par rapport aux autres aires gérées par Maneo (informations source site internet Maneo). De plus, pour se rapprocher du coût réel de l'électricité le Sicoval a augmenté en 2017 le tarif électricité de +33%. Pour l'eau, le tarif Sicoval se situe plutôt sur dans la partie « haute » des tarifs pratiqués en Haute-Garonne . Concernant le droit de place et la caution, ils se situent dans la moyenne des autres aires du département.

Cependant, le comité de pilotage réuni le 21 décembre 2017 observe que les familles des gens du voyage ne participent pas au paiement des redevances d'ordures ménagères lesquelles sont à la charge in fine de la collectivité. Aussi dans un but pédagogique notamment : expliquer que tout ménage doit participer à la charge de traitement et de valorisation des déchets, le comité de pilotage propose une augmentation symbolique répartie comme suit :

- Pour les aires de Ramonville-Saint-Agne, Castanet-Auzeville et Escalquens ayant un système de pré-paiement : augmentation du droit de place journalier de 0,5 centimes d'euro
- Pour l'aire de Labège dont le paiement est au forfait : augmentation du forfait journalier de 0,5 centimes d'euro

Les différents tarifs à partir de 2018 sont repris en annexe de la présente délibération.

Dans un souci de cohérence des tarifs à l'échelle départementale il est demandé aux délégués du Sicoval à Maneo d'être attentifs lors du vote, en Conseil Syndical de Maneo, des tarifs des aires d'autres collectivités dont Maneo a la gestion afin, qu'ils puissent faire part de la position du Sicoval relative à la prise en compte d'une partie de la charges des déchets ménagers.

Aussi, il est proposé :

- d'approuver les tarifs du droit d'usage des aires d'accueil des gens du voyage du Sicoval détaillés en annexe applicables à partir de la date de la présente délibération,
- d'autoriser le président ou son représentant à signer les actes afférents à ce dossier.

Adopté par 62 voix Pour, 0 Contre, 1 Abstentions et 5 refus de vote.

DAUH / Foncier

6 - Acompte sur subventions d'équilibre des opérations d'aménagement

Rapporteur : Bernard DUQUESNOY, 9 ème vice-président

Le résultat déficitaire d'une opération d'aménagement doit être couvert par une subvention d'équilibre du budget principal.

Le groupe de travail PPIAF (Programme Pluriannuel d'Intervention et d'Action Foncière) du 19 janvier 2017 a étudié la situation des opérations d'aménagement économique et a proposé de procéder à la clôture des zones de ZA Bogues sur Escalquens et ZAC Parc du Canal sur Ramonville Saint Agne.

1/ SITUATION DES OPERATIONS

ZA BOGUES – Escalquens

Le PPIAF propose de solder cette opération qui cumule un déficit total de 1 097 452,61 €, déjà couvert en partie par une subvention d'équilibre de 814 789 € versée en 2006, puis en 2008.

Le déficit provient essentiellement du prix de vente des terrains inférieur au prix de revient au m² et d'une opération exceptionnelle de voirie ayant permis l'extension de l'entreprise LA TOULOUSAIN.

ZAC PARC DU CANAL – Ramonville

Il est proposé de solder cette opération qui cumule un déficit total de 397 243,05 € déjà couvert en partie par une subvention d'équilibre de 185 459 € en 2007.

Le déficit provient essentiellement de cessions de droits à construire et foncières inférieures au prix de revient, ainsi que de l'impact des travaux du Réseau Haut Débit CLEO imputé en partie sur la zone.

2/ TAUX DE COUVERTURE DU DEFICIT (80%)

Des crédits exceptionnels de 800 000 € ont été fléchés sur le budget principal 2017 pour la couverture des déficits de zones.

Le PPIAF propose de couvrir partiellement le besoin de financement complémentaire constaté à fin 2016 de ces 2 opérations, et de conserver de quoi couvrir les déficits qui seront arrêtés définitivement en 2018, par une délibération de clôture du Conseil de Communauté.

Opération	Besoin de financement complémentaire constaté	Couverture partielle du besoin de financement constaté au
-----------	---	---

		31/12/2016
ZAC Parc du Canal (Ramonville)	- 211 784 €	169 427 €
ZA Bogues (Escalquens)	- 282 663 €	226 130 €
TOTAL	- 494 447 €	395 557 €

Il est proposé :

- de verser un acompte de 169 427 € sur la subvention d'équilibre de l'opération d'aménagement ZAC Parc du Canal (Ramonville).
- de verser un acompte de 226 130 € sur la subvention d'équilibre de l'opération d'aménagement ZA Bogues (Escalquens).
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Jean-Pierre Hardy s'interroge sur cette note qui constate le déficit de zones d'activités à hauteur de 1,4 millions d'euros. On va subventionner des activités économiques sans savoir ce que cela rapporte exactement sur le territoire en termes de fiscalité et de créations d'emploi nets. Doit-on continuer à financer à cette hauteur-là ? On vend des terrains à perte alors que sur les zones d'habitat on fait des profits importants. Il votera contre.

Bernard Duquesnoy pense que la question posée est celle des modalités du développement économique, ce à quoi il ne peut pas répondre. C'est une question générale, à ses yeux il faut faire du développement économique et investir. Il est rappelé que les ZAC ont produit beaucoup d'argent d'un point de vue fiscal. Pour avoir du produit, il faut investir.

Alain Serieys indique pour exemple que Saint Orens a récupéré une entreprise sur son territoire en lui offrant un terrain.

Jean-Pierre Hardy demande quel est le sens de cette compétition économique entre territoires.

Alain Serieys répond que c'est l'entreprise qui crée la richesse.

Adopté par 58 voix Pour, 1 Contre, 4 Abstentions et 5 refus de vote.

DAF / Finances

7 - Ouverture des crédits budgétaires 2018

Rapporteur : Bernard DUQUESNOY, 9^{ème} vice-président

L'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet à l'exécutif des collectivités de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente, et sur autorisation des assemblées délibérantes, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, avant l'adoption du budget de l'année considérée, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent.

Dans l'attente du vote du Budget Primitif 2018 du Sicoval qui sera présenté en avril 2018, il est proposé d'adopter cette mesure afin de faire face aux dépenses budgétaires d'investissement à intervenir avant son vote, dans le cadre de l'exécution des délibérations et décisions prises.

Il est donc proposé:

- d'autoriser l'ouverture des crédits budgétaires pour 2018 à hauteur de 25 % de l'année 2017 pour les investissements votés (hors dette et dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme), suivant le tableau détaillé ci-dessous.

Détail des ouvertures de crédits budgétaires du budget principal et des budgets annexes (en €) :

• Détail des ouvertures de crédits budgétaires du budget principal et des budgets annexes (en €) :

Budget	25 % des crédits votés en 2017
Budget Général SICOVAL (TTC)	4 666 512,29
Assainissement (HT)	2 413 787,86
Centre Congrès	157 207,50
Déchets (TTC)	563 018,39
Eau (HT)	644 068,98
Equipements intercommunaux (TTC)	91 298,25
Pépinières (HT)	1 254 015,81
Réseau chaleur (HT)	94 757,10

Adopté par 62 voix Pour, 0 Contre, 1 Abstentions et 5 refus de vote.

DAF / Commande publique

8 - Prestations d'assistance à l'exploitation 2018-2022

Rapporteur : Bernard DUQUESNOY, 9 ème vice-président

Un appel d'offres ouvert a été lancé le 16 octobre 2017 sur les prestations d'assistance à l'exploitation 2018-2022.

Il s'agit de la prise en charge de la gestion des incidents liés aux outils et applications informatiques et téléphonique et du support aux utilisateurs. La communauté d'agglomération du Sicoval et la DSI souhaite s'attacher les services d'une société spécialisée dans l'assistance informatique pour poursuivre et améliorer la qualité du service rendu à ses utilisateurs.

Une partie du marché est un marché à bon de commande en application des articles 78 et 80 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 sans minimum et sans maximum avec un seul opérateur.

La durée du marché est d'un an à compter de la date de commencement de l'exécution des prestations qui sera notifiée par ordre de service. Elle est reconductible trois fois pour la même période d'un an de façon expresse par le Sicoval.

Le démarrage du marché est estimé au 1er trimestre 2018.

Le jugement des offres est effectué au moyen des critères et pondérations suivants :

- le prix des prestations (40 %) appréciée au regard des 4 Détails Quantitatifs Estimatifs dont la

note est décomposée de la façon suivantes :

- . Détail Quantitatif Estimatif n° 1 (12 %) ;
 - . Détail Quantitatif Estimatif n° 2 (15 %) ;
 - . Détail Quantitatif Estimatif n° 3 (10 %) ;
 - . Détail Quantitatif Estimatif n° 4 (3 %) ;
- la valeur technique (60 %) appréciée au regard des éléments du mémoire technique avec les sous-critères suivants :
- . Expériences et compétences des équipes mis à disposition pour le marché (20 %) ;
 - . Adaptation des processus du fonctionnement aux exigences de CCTP (20 %) ;
 - . Encadrement des équipes et pilotage de la prestation (5 %) ;

La commission d'appel d'offres réunit le 14 décembre 2017 au vu du rapport d'analyse, attribue le marché à l'offre économiquement la plus avantageuse à l'entreprise Proservia pour un montant selon les détails quantitatifs estimatifs sur 4 ans suivants :

- DQE 1 pour 543 358,06 € HT ;
- DQE 2 pour 513 547,46 € HT ;
- DQE 3 pour 638 518,78 € HT ;
- DQE 4 pour 37 850,00 € HT.

Il est proposé :

- de suivre la décision de la commission d'appel d'offres,
- d'autoriser le Président du Sicoval ou son représentant à signer le marché et toutes pièces afférentes et d'exécuter le marché.

Adopté par 62 voix Pour, 0 Contre, 1 Abstentions et 5 refus de vote.

Direction Petite Enfance

9 - Actualisation du Règlement Intérieur des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)

Rapporteur : Bernadette SANMARTIN, 8ème Vice-Présidente

Le Règlement intérieur des structures d'accueil du jeune enfant du Sicoval a été mis en application en janvier 2015 sur l'ensemble des structures

Suite à une demande de la CNAF (Caisse Nationale des Allocations Familiales), il a été demandé à tous les gestionnaires d'EAJE (Établissement d'Accueil du Jeune Enfant) d'apporter des modifications en lien avec le guide sur la Prestation de Service Unique actualisé en 2017.

En 2017, la création de la Direction Politique Petite Enfance a entraîné une modification des

organisations.

En 2018, le logiciel métier Petite enfance est harmonisé sur l'ensemble des structures.

Le nouveau règlement intérieur a été travaillé en collaboration avec les chefs de service Petite Enfance de territoire et en lien avec les responsables de structures et les médecins de crèche.

Les modifications sont à la marge :

- **organisationnelles** : la nouvelle organisation interne en lien avec la création d'une direction à part entière amène à de nouvelles dénominations.
- **réglementaires** :
 - « Toute heure entamée est due » devient « Toute demi-heure entamée est due » (PSU, CAF)
 - Passage du préavis de deux mois à un mois pour les enfants quittant la structure
- **fonctionnelles** :
 - Harmonisation de la facturation : sur 12 mois.
 - Révision des règles sanitaires avec les médecins de crèche : modification des annexes notamment des listes de maladies à éviction obligatoire, liste de maladies à éviction préconisée par les médecins de crèche et révision des protocoles selon les actualités sanitaires.
 - Les critères d'attribution figureront en annexe et non dans le règlement. Pour rappel, le Règlement Intérieur est remis aux parents dont l'enfant est admis en structure d'accueil.

Les contrats familles se reconduisent en janvier de chaque année ; de plus, le logiciel petite enfance passe en production en janvier, il est donc nécessaire d'établir ces nouvelles bases communes à compter du mois de janvier 2018.

Il est proposé :

- de valider le règlement intérieur modifié pour une mise en application dès le mois de janvier 2018, joint en annexe
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier

Adopté par 62 voix Pour, 0 Contre, 1 Abstentions et 5 refus de vote.

DAUH / Aménagement et urbanisme

10 - Avis sur le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal – Habitat (PLUi-H) de Toulouse Métropole

Rapporteur : Alain SERIEYS, Membre associé au Bureau

Par délibération en date du 3 octobre 2017, le conseil de Toulouse Métropole a arrêté son projet de PLUi-H. Consulté en sa qualité de collectivité limitrophe, le Sicoval est invité à émettre un avis sur ce document de planification.

Le projet de PLU se décline au travers du PADD composé d'un tronc commun bâti en 3 axes :

- Améliorer le fonctionnement du territoire pour le rendre plus performant face au défi de la gestion économe des ressources
- Favoriser une métropole mieux pratiquée par ses habitants
- Intensifier le lien social entre les habitants, pour une ville accueillante et résiliente

La transition énergétique en raison des problématiques actuelles est abordée de manière transversale de telle sorte qu'elle constitue un fil conducteur des différentes orientations proposées. Ces axes sont complétés par une approche thématique structurée en quatre parties : la trame verte et bleue, les centralités de proximité, le développement urbain et les espaces agricoles.

Le projet du PLUi-H porte une ambition en terme de production de logements - 6 500 à 7 500 logements par an – et de diversité au travers notamment des objectifs de construction de logements sociaux à hauteur de 35% de la production neuve.

Ce développement se fera en partie au sein des tissus existants par intensification et renouvellement urbain : le projet apparaît ainsi en adéquation avec la réglementation actuelle et les nouveaux paradigmes de « la ville durable », visant à réduire l'emprise de l'extension urbaine sur les espaces agricoles et naturels. Ces dispositions s'appliquent également aux secteurs à dominante économique. Le projet urbain paraît également en adéquation avec l'évolution des projets de développement des infrastructures de transport.

A travers le projet de PLUi-H, il apparaît que le Sud-Est de la métropole, devrait être le support d'une part importante de cette production de logements et de locaux d'activités avec notamment deux projets qui se distinguent : le secteur Malepère dont nous notons à ce stade l'absence de prise en compte spécifique dans le volet réglementaire du PLUi-H, mais pour lequel nous avons fait part de nos remarques dans le cadre de l'élaboration de la ZAC du même nom, et la construction de 240 000 m² de surface de plancher sur Toulouse Aérospace dédiées aux activités économiques.

Ainsi, à l'échelle de l'agglomération, au-delà du seul périmètre de Toulouse Métropole le Sud-est toulousain connaîtra à court et moyen terme un développement important. En effet, dans la continuité du territoire de la métropole, le Sicoval contribue également à la dynamique économique et résidentielle de l'agglomération, au travers notamment de deux projets importants : Enova et l'extension du Parc du Canal.

Au regard de ce constat, il est proposé :

- d'émettre un **avis favorable sans réserve** sur le projet de PLUi-H de Toulouse métropole.
- de souligner qu'il est important que les impacts du projet de PLUi-H, notamment en terme de mobilité, soient analysés au-delà du seul périmètre de la Métropole,
- d'émettre une observation pour que la cohérence urbanisme-transport soit analysée et prise en compte dans les communes de Toulouse métropole pour lesquelles on peut noter aujourd'hui des contraintes de mixité sociale fortes mais peu de projets en matière de transport en commun,
- donc d'émettre le vœu d'une collaboration renforcée entre nos deux collectivités portant sur la cohérence des projets urbains, sur la gestion de leurs impacts en matière de mobilité et sur la coordination du développement des zones d'activités économiques.

Arnaud Lafon s'interroge sur les cohérences urbanisme transport dans le PLUI H de Toulouse métropole. Toulouse métropole exige des servitudes de mixité sociale dans les communes de la métropole alors qu'elles ne sont pas desservies par les transports en commun. Les maires des communes ont émis des avis négatifs concernant les 35% qui leur étaient demandé donc à titre de

solidarité avec les communes concernées il s'abstiendra sur ce vote vu que le projet n'a pas été co-construit avec les communes.

Jacques Oberti indique que les communes frontalières de Toulouse ont été consultées au vu des impacts que de fortes constructions à Toulouse pourront avoir pour elles, notamment Ramonville. Mais il n'y a pas eu de retour négatif.

Arnaud Lafon ne souhaite pas que le Sicoval émette un avis négatif mais il s'abstient à titre personnel. Travaillant dans les syndicats mixtes de transport en commun, il a les informations nécessaires pour dire qu'il est déraisonnable d'exiger 35% de mixité sociale à des communes du nord-ouest toulousain par rapport au réseau de transport en commun.

François Régis Valette pense que l'on pourrait émettre un avis favorable avec une réserve sur la répartition des logements sociaux dans des communes mal desservies par les transports en commun.

Jacques Oberti propose l'ajout d'une observation sans qu'elle soit une réserve. Il est proposé d'inscrire dans la délibération la partie en gras :

- « *d'émettre un avis favorable sans réserves sur le projet PLUI-H de Toulouse métropole,*
- *de souligner qu'il est important que les impacts du projet de PLUI-H, notamment en termes de mobilité, soient analysés au-delà du seul périmètre de Toulouse métropole,*
- ***de souhaiter que la cohérence urbanisme-transport soit analysée et prise en compte dans les communes de Toulouse métropole pour lesquelles on peut observer aujourd'hui des contraintes de mixité sociale fortes mais peu de projets en matière de transport en commun, (...) »***

Marc Tondriaux se demande quel est le sens de ce vote. Il est bizarre de se prononcer sur ce qui ne relève pas du territoire du Sicoval.

Jacques Oberti précise que l'on émet un avis car il y a un impact sur notre territoire.

Mireille Garcia n'est pas favorable à une réserve.

Jacques Oberti confirme que l'avis sera donné sans réserve mais avec l'ajout d'une observation attirant l'attention sur l'importance de l'impact.

La délibération est mise au vote avec l'ajout mentionné ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

DRH / Ressources humaines

11 - Création d'emplois

Rapporteur : Bruno MOGICATO, 6ème Vice-Président

Conformément à l'art.34 de la loi n°84-53 du 26/01/84, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Ces emplois doivent être budgétés et les dépenses correspondantes inscrites au budget voté par le Conseil.

il est aujourd'hui nécessaire de créer :

- **1 emploi de catégorie A (cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux) à temps complet**
- **1 emploi de catégorie B (cadre d'emploi des techniciens territoriaux) à temps complet**
- **1 emploi de catégorie C (cadre d'emploi des adjoints administratifs) à temps complet**

Il est proposé :

- d'approuver la création de ces postes et d'autoriser le Président à procéder aux recrutements
- d'autoriser le Président, à procéder à un recrutement de fonctionnaires (mutation, liste d'aptitude sur concours ...) ou à défaut d'autoriser le président à faire appel à un recrutement par voie contractuelle.

Si le recrutement se fait par voie contractuelle, dans le cadre de l'article 3-3-2°, il se fera lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient, parmi un des cas suivants:

- carence de candidatures statutaires
- avantage déterminant du contractuel
- caractère non durable des besoins auxquels il doit être fait face.

Dans ce cas, la rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondante et il sera attribué un régime indemnitaire comme prévu par la délibération en vigueur.

- d'inscrire les dépenses correspondantes aux budgets 2018.
- d'autoriser le Président à signer toutes les conventions afférentes

Le tableau des effectifs sera modifié en conséquence

Frederic Legay s'interroge sur le poste assistante tourisme, il se demande si le recrutement ne peut pas être fait en interne pour optimiser la masse salariale.

Jacques Oberti répond que c'est l'intention que nous avons mais il faut d'abord créer le poste. Il faut aujourd'hui dégager la personne en charge du développement des tâches de secrétariat. Le redéploiement interne sera étudié le plus possible.

Pierre-Yves Schanen indique que l'on perçoit la taxe de séjour depuis le 1^{er} janvier 2018 et les tâches de secrétariat bloquent le poste A. Ce poste d'assistant est nécessaire.

Adopté par 61 voix Pour, 0 Contre, 2 Abstentions et 5 refus de vote.

DRH / Ressources humaines

12 - Réaffectation de la somme affectée à la mutuelle pour l'année 2017

Rapporteur : Bruno MOGICATO, 6ème Vice-Président

La collectivité associée à ses représentants du personnel et à l'association du personnel ont mis en place en 2015 la participation employeur pour la protection sociale complémentaire.

Sur la base de ces travaux, 150 000€ ont été provisionnés en 2017 et seuls 80 000€ ont été utilisés.

Conformément à l'engagement pris auprès des représentants du personnel, le groupe de travail s'est réuni, afin de faire des propositions de réaffectation du montant non utilisé.

La proposition est faite aujourd'hui, après discussions, de réaffecter 40 000€ à l'association du personnel.

Il est proposé :

- L'attribution de 40 000€ à l'association du personnel sous réserve qu'elle soit reversée aux agents adhérents, sur l'année 2018.

Adopté par 62 voix Pour, 0 Contre, 1 Abstentions et 5 refus de vote.

DAF / Finances

13 - Contrat Régional Unique 2015-2017/2020 - Complément au programme opérationnel 2017

Rapporteur : Jacques OBERTI, Président du Sicoval

Dans le cadre de sa nouvelle génération de politiques contractuelles engagées en juin 2014, la région Occitanie souhaite agir pour la croissance et l'emploi, le renforcement de la cohésion, de l'attractivité et du rayonnement territorial. Pour cela, la Région veut mobiliser l'ensemble des dispositifs et moyens financiers de la Région à destination des territoires, notamment celui du Sicoval, dans le cadre d'un Contrat Unique.

Le Contrat Régional Unique (CRU) de l'Agglomération du Sicoval a été adopté par la commission permanente du Conseil Régional du 15 octobre 2015. Conclu pour une première période de 3 ans, 2015-2017, ce contrat est mis en œuvre à travers des Programmes Opérationnels (PO) annuels qui fixent les projets bénéficiant de la DOTATION PLURIANNUELLE DÉDIÉE AU SICOVAL (D'UN MONTANT DE 5,2 M€).

Par ailleurs, du fait du retard pris dans la mise en œuvre du projet PLB, le Sicoval bénéficie de la part de la région Occitanie d'un REPORT DE L'ENVELOPPE DE 4,8 M€ DU CONTRAT TERRITORIAL D'AGGLOMÉRATION (CTA) 2008-2014 (ancienne génération du CRU). Son utilisation doit être effective d'ici FIN 2017 et est soumise, tout comme le CRU, à l'élaboration de programme opérationnel annuel.

Dans le cadre du PO 2017, une délibération relative aux projets communaux de rénovation énergétique et d'accessibilité et d'appui au projet de rénovation de la piscine Alex Jany a été validée lors du Conseil de Communauté du 11 décembre 2017.

Par ailleurs, des échanges avec la région Occitanie ont abouti à une proposition d'accord pour SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT D'ACTIVITÉS DE LA FILIÈRE DES OBJETS CONNECTÉS par le biais de l'utilisation des fonds disponibles dans le cadre du CRU/CTA.

Les modalités pratiques (financement des études, capitalisation SCI ou SAS, ...) seront précisées au cours du premier semestre 2018.

Cette proposition est l'objet de ce complément au programme opérationnel 2017.

La globalité des fonds disponibles dans le cadre du CTA 2009-2014 et du CRU 2015-2017 et des projets en bénéficiant est précisée ci-dessous :

Rappel des montants disponibles :

Montant de la dotation pluriannuelle 2015-17 Sicoval : 5.200.000 €

**Montant du « résidu CTA » : 4.800.000 €
soit un total de 10.000.000 €**

Programmation	Projet	Montant	Observations
PO 2015	Pôle d'échange multimodal / PLB	5 200 000	
	Projet communal de rénovation énergétique et d'accessibilité	93 875	une commune
PO 2016	Projets communaux de rénovation énergétique et d'accessibilité	187 871	14 communes
PO 2017	Projets communaux de rénovation énergétique et d'accessibilité et appui au projet de rénovation de la piscine «Alex Jany»	585 692	17 communes
	Village numérique	3 800 000	
	TOTAL	9 867 438	

Deux projets de rénovation énergétique et de mise en accessibilité de bâtiments communaux et le projet de rénovation de la piscine Alex Jany à Ramonville sont encore en cours d'instruction. Les montants seront précisés ultérieurement.

Il est proposé:

- de valider comme complément au programme opérationnel 2017 le soutien au développement d'activités de la filière des objets connectés
- d'autoriser le président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Adopté par 62 voix Pour, 0 Contre, 1 Abstentions et 5 refus de vote.

La séance est levée à 23h50